

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 02 JUN 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD, Jérôme, DURAND Béatrice, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, BONNARDEL Vincent, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PARPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier, GRAS Denis, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, ROUX Sandrine.

Absents excusés : LAINE Marie-Cécile donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, LEJEUNE Audrey donne pouvoir à BONNAFFOUX Sébastien, DHORNE Anne donne pouvoir à AUDIER Marc, LEFEVRE Nathalie donne pouvoir à Olivier LEFRANCOIS, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, PARIS Bruno représenté par son 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric, BERENGUEL Victor donne pouvoir à ROUX Sandrine

Absent :

GALDI Marc absent

RAPPORT N° 2026/142 : OPAH-RU : Demande de subvention pour le suivi-animation année 2

Vu la délibération n°2025-14 « OPAH-RU : portant demande de subvention pour le suivi animation »,

Vu la convention n°005PRO015 d'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain en date du 25 février 2025,

Vu l'avenant n°1 à la convention n°005PRO015 en date du 19 février 2026,

Vu l'attribution du marché pour le suivi-animation de l'OPAH-RU en date du 30 décembre 2024,

Considérant le rôle de coordination porté par l'intercommunalité dans le cadre de sa compétence déléguée en matière de logement et cadre de vie,

Considérant qu'il convient de valider le plan de financement pour les deux premières années de cette opération et effectuer les demandes de subvention afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement pour les deux premières années de l'opération et les demandes de subventions afférentes :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
Part fixe	41 480,00 €	36 830,00 €	78 310,00 €
Part variable	52 600 €	54 600 €	107 200,00 €
COUT TOTAL HT	94 080,00 €	91 430,00 €	185 510,00 €
<i>Part ANAH</i>	<i>73 340,00 €</i>	<i>73 015,00 €</i>	<i>146 355,00 €</i>
<i>Part CCSP</i>	<i>20 740,00 €</i>	<i>18 415,00 €</i>	<i>39 155,00 €</i>
<i>TVA 20% (à la charge de la CCSP)</i>	<i>18 816,00 €</i>	<i>18 286,00 €</i>	<i>37 102,00 €</i>
Total part CCSP	39 556,00 €	36 701,00 €	76 257,00 €
MONTANT TOTAL TTC	112 896,00 €	109 716,00 €	222 612,00 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'opération et à son financement.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,


Christine MAXIMIN

La Présidente,


Chantal EYMEOU

